

LES RÉFÉRENCES DE VOTRE CONTRAT

COORDONNÉES DE CONTACT DU SERVICE CLIENTÈLE DU SMEC



SMEC
418, CHEMIN DE LA CHAUMIERE
BP 20061
82102 CASTELSARRASIN
SIRET : 200 089 126 00011

Horaires 08h30-12h et 13h-17h du lundi au vendredi
contact@smec82.fr
Tel : 05.63.32.21.88

En cas d'urgence 24h/24h 7j/7 : 06.34.06.54.19

Message :

Référence à rappeler N° du contrat : XXXXXX Clé de sécurité : XXXXXX
Occupant : M. NOM PRÉNOM

Adresse du lieu desservi : XX NOM DE LA RUE
00000 COMMUNE

ADRESSE DU LIEU CONCERNÉ PAR LA FACTURE (OÙ SE SITUE LE COMPTEUR D'EAU)

ADRESSE DE FACTURATION, QUI PEUT ÊTRE DIFFÉRENTE DE L'ADRESSE DU LIEU DESSERVI

Destinataire de la facture

M. NOM PRÉNOM
XX NOM DE LA RUE
00000 COMMUNE

PÉRIODE CONCERNÉE PAR LA FACTURATION (POUR LA CONSOMMATION ET L'ABONNEMENT)

Facture réelle du 23/07/2025
~~Référence TIPI : 2025-XX-XX-XXXXX~~
Eau et Assainissement

Abonnement du 01/01/2025 au 30/06/2025

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Votre consommation d'eau

Détail au verso

60 m³

VOLUME D'EAU CONSOMMÉ SUR LA PÉRIODE

Abonnement
Consommation

Montants
67,38
332,22

Total de la facture

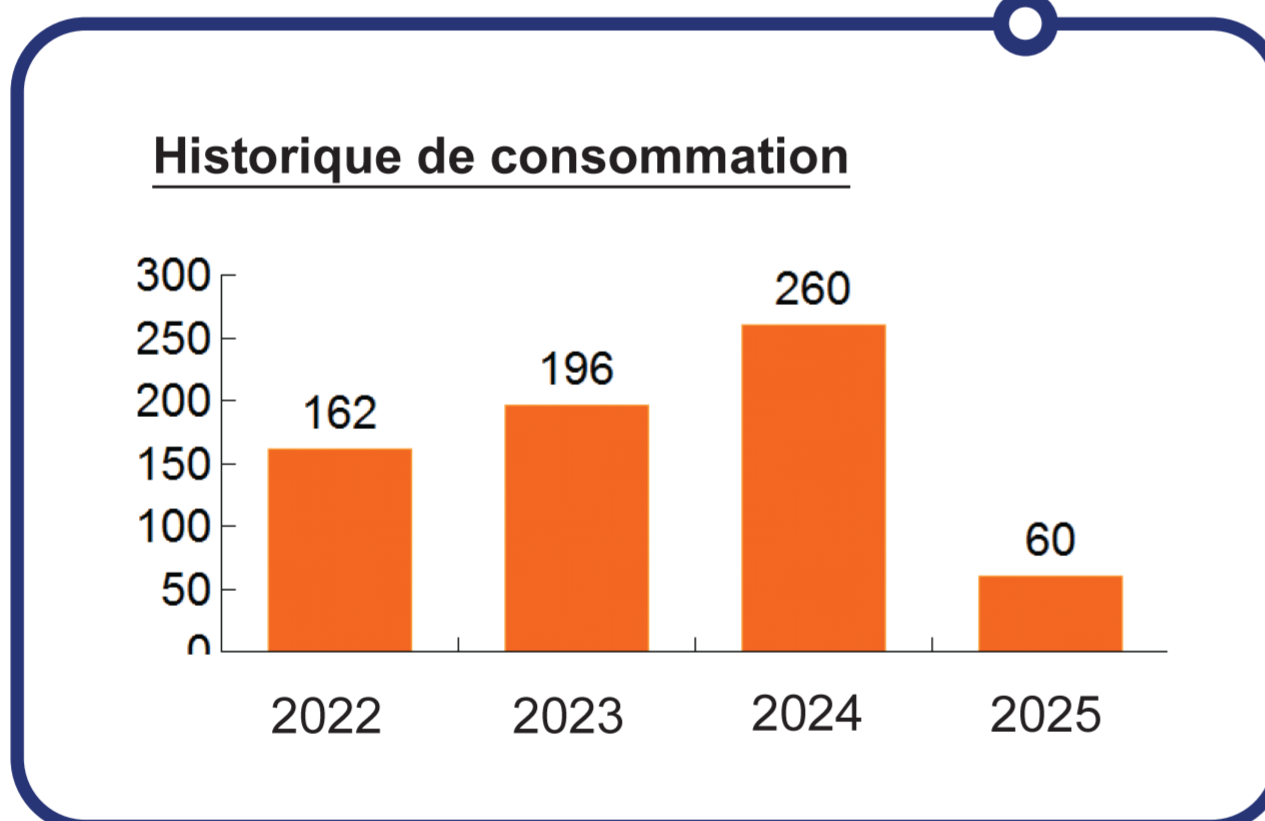
399,60

SOLDE À RÉGLER POUR LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE ET, LE CAS ÉCHANT, L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Montant total à payer avant le 14/08/2025

399,60 €

HISTORIQUE DES VOLUMES D'EAU POTABLE CONSOMMÉS DES 4 DERNIÈRES ANNÉES



Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU SIGNATURE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

IBAN :
Titulaire du compte :

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :
TIPSEPA082000030000000000000941217 ICS : FR28ZZ2260339

Référence : 4 BD 17 000000000009412 E 105 18 Montant : **399,60 €**
Créancier : REGIE DU SYNDICAT MIXTE
EAUX CONFLUENCES

**CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 20005
94974 CRETEIL CEDEX 9**

030010500172

11206201404211427605076

941144000186 85050000000000094120820004972706 10909

DATES DU RELEVÉ

LA CONSOMMATION RELEVÉE

Facture réelle du 23/07/2025 Référence TIPI : 2025-XX-XX-XXXXX

Point de consommation	N° série compteur	Diam	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
XXX	11KA075097	15 mm	03/06/2025	777			837	60
Consommation totale relevée								60

Consommation facturée (m3) 60

Détail de votre facture

	Quantité	U	P.U	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						
Abonnement Compteur	6 mois		5,00000	30,50	1,68 (5,50%)	32,18
Consommation Eau	60 m3		1,99000	119,40	6,57 (5,50%)	125,97
Collecte des eaux usées						
Abonnement assainissement	6 mois		5,33333	32,00	3,20 (10,00%)	35,20
Consommation assainissement	60 m3		2,55000	153,00	15,30 (10,00%)	168,30
Organismes publics						
Taxe Agence de l'eau (Prélèvement)	60 m3		0,10000	6,00	0,333 (5,50%)	6,333
Redevance Agence de l'eau (Consommation d'eau potable)	60 m3		0,32000	19,20	1,056 (5,50%)	20,256
Redevance Agence de l'eau (Performance des réseaux d'eau potable)	60 m3		0,07000	4,20	0,231 (5,50%)	4,431
Redevance Agence de l'eau (Performance des réseaux d'assainissement collectif)	60 m3		0,10500	6,30	0,630 (10,00%)	6,930
Total de votre facture				370,60	29,00	399,60
Montant total à payer				370,60	29,00	399,60

NOMBRE DE MOIS D'ABONNEMENT

MODES DE PAIEMENT

- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : datez et signez le TIP dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant du TIP. Si la mention « JOIGNEZ UN RIB » figure dans la partie supérieure gauche du TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB, RIP, RICE ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer et sans aucun autre document. Envoyer votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif lettre, en prenant garde de bien faire apparaître l'adresse du centre d'encaissement dans la fenêtre.
- Par chèque bancaire ou postal : envoyer votre paiement au centre d'encaissement des Finances Publiques à l'aide de l'enveloppe retour ci-jointe, affranchie au tarif en vigueur. Votre règlement doit être libellé à l'ordre du REGIE DU SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES. Ne modifiez jamais le montant du TIP. Joindre obligatoirement le volet TIP non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer. Ne joignez aucun autre document à votre règlement.
- En Prélèvement automatique à Échéance
- En Numéraire : se présenter au guichet du SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES, 418 chemin de chaumière, ZI de l'ARTEL, 82100 Castelsarrasin, muni de votre facture.
- Par Virement : sur le compte de la régie du syndicat mixte eaux confluences : BDF MONTAUBAN _ FR7610071820000000200033903 Précisez dans la zone « Objet/Libellé » : REGIE SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES puis le n° de la facture indiquée au recto.
- Paiement par internet : En vous connectant sur le site de la collectivité : www.smec82.fr puis en allant sur Factures / Consulter mes factures puis cliquer sur le lien Payer ma facture.

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS

- Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur votre facture ou une réclamation à formuler, adressez-vous au Syndicat des Eaux dont les coordonnées et horaires d'ouverture figure au recto.

VOIES DE RECOURS

- Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant le Tribunal d'Instance.